

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 29 03 2022

Le vingt-neuf mars deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-deux par le maire, se sont réunis salle de la Mairie.

Étaient présents : MM. LAFFONT, ROUSSET, PICARD, MULLER, STURM, SOMMIER, DUFOUR, BERRY, PIOTEYRY, MEUNIER, MARTEAUX, ORIOL, BLEIN, BRUNEL, THERMEAU, BOICHON

Étaient absents excusés : Mr FORISSIER (a donné procuration à Mr STURM), Mme DEMIZIEUX (a donné procuration à Mme ROUSSET), Mr MOULEYRE

Secrétaire de séance : Mme BRUNEL

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Même séance

Mr le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2021, élaboré par le comptable de la collectivité, pour le budget principal de la commune et le budget annexe « Espace Chapellerie ».

Il ressort de cette présentation que le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

Budget principal commune :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 356 598,63 €

Résultat de l'exercice 2021 : déficit de 665 531,10 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : déficit de 308 932,47 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 358 104,60 €

Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice 2021 : excédent de 432 266,02 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 790 370,62 €

Budget annexe « Espace Chapellerie »

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 25 505,62 €

Résultat de l'exercice 2021 : déficit de 25 246,53 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 259,09 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 7 818,21 €

Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice 2021 : excédent de 47 635,06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 55 453,27 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'exercice 2021 pour le budget principal commune et le budget annexe « Espace Chapellerie » et donne tous pouvoirs au Maire pour le signer.

Même séance

Mr le Maire sort de la salle pour permettre le vote du compte administratif et confie la présidence de la séance à Mme Christelle ROUSSET, Adjointe.

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Mr Laffont, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal commune :

CB

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 356 598,63 €

Résultat de l'exercice 2021 : déficit de 665 531,10 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : déficit de 308 932,47 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 358 104,60 €

Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice 2021 : excédent de 432 266,02 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 790 370,62 €

Budget annexe « Espace Chapellerie »

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 25 505,62 €

Résultat de l'exercice 2021 : déficit de 25 246,53 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 259,09 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice 2020 : excédent de 7 818,21 €

Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice 2021 : excédent de 47 635,06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : excédent de 55 453,27 €

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Même séance

Mr le Maire reprend la présidence de la séance.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe Espace Chapellerie qui font apparaître :

Pour le budget principal de la commune :

Excédent antérieur reporté de la section d'investissement : excédent de 356 598,63 €

Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement : excédent de 358 104,60 € (dont 0 affecté à l'investissement)

Résultat de l'exercice en investissement : déficit de 665 531,10 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : excédent de 432 266,02 €

Résultat de clôture en investissement : déficit de 308 932,47 €

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent de 790 370,62 €

Restes à réaliser de l'exercice en investissement :

Dépenses : 332 149,66 €

Recettes : 175 783 €

Pour le budget annexe Espace Chapellerie :

Excédent antérieur reporté de la section d'investissement : excédent de 25 505,62 €

Excédent antérieur reporté de la section de fonctionnement : excédent de 7 818,21 € (dont 0 affecté à l'investissement)

Résultat de l'exercice en investissement : déficit de 25 246,53 €

Résultat de l'exercice en fonctionnement : excédent de 47 635,06 €

Résultat de clôture en investissement : excédent de 259,09 €

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent de 55 453,27 €

Restes à réaliser de l'exercice en investissement :

Dépenses : 8 076,15 €

Recettes : 0 €

Mr le Maire précise que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

OB

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Pour le budget principal de la commune :

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 590 000 €

Compte 002 : (excédent de résultat de fonctionnement reporté) : 200 370,62 €

Pour le budget annexe Espace Chapellerie :

Compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 45 453,27 €

Compte 002 : (excédent de résultat de fonctionnement reporté) : 10 000 €

Même séance

Mr le Maire invite le conseil municipal à voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Il rappelle les taux fixés en 2021, à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties : 32,89 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 34,73 %

Il ajoute également qu'en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, depuis 2021, les parts communale et départementale sont fusionnées et affectées aux communes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux des taxes directes locales pour 2022.

Ainsi les taux d'imposition des taxes directes locales resteront les suivants pour 2022 :

- Taxe foncière propriétés bâties : 32,89 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 34,73 %

Même séance

Mr le Maire indique que compte tenu de la charge de travail des services techniques municipaux et de l'absence d'un agent en disponibilité, il serait peut-être intéressant de signer un contrat aidé de type CAE avec un demandeur d'emploi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De signer un contrat de type CAE avec un demandeur d'emploi, pour une durée de 9 mois et à raison de 32 heures de travail hebdomadaire
- Charge Mr le Maire de procéder au recrutement
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat à venir et toutes les pièces relatives à cette affaire

Même séance

Mr le Maire indique à l'assemblée que l'APEL du Montillet a fait parvenir en mairie un chèque de 12 € pour rembourser un livre de la bibliothèque municipale abimé par un enfant lors du prêt.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'encaisser ce chèque.

Même séance

Mr le Maire rappelle que lors de sa séance du 9 novembre 2021, le conseil municipal avait décidé de déposer une demande de subvention auprès du conseil Départemental, au titre de la répartition de l'enveloppe solidarité 2022, pour l'installation d'un système de climatisation à la mairie. Le montant estimatif de la dépense s'élevant à 7 754 € HT.

Mr le Maire ajoute qu'il est nécessaire de déplacer le réseau informatique du groupe scolaire et présente le devis établi par la SAS René GRANGE Electricité d'un montant de 2 592 € HT. Il propose d'ajouter cette dépense à la demande de subvention précitée et présente le nouveau plan de financement :

Montant des dépenses :

Climatisation mairie : 7 754 €

Déplacement réseau informatique école : 2 592 €

Total des dépenses : 10 346 € HT

Montant des recettes :

CB

Subvention du Département au titre de l'enveloppe de solidarité (32,5 %) : 3 362 €
Fonds propres commune (67,5 %) : 6 984 €
Total des recettes : 10 346 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter cette proposition
- Demande au Département de bien vouloir lui accorder pour l'ensemble de ces travaux la subvention maximum prévue au titre de la répartition de l'enveloppe de solidarité 2022
- Arrête les modalités de financement comme indiqué ci-dessus
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

La secrétaire de séance
Carole BRUNEL



le Maire
Jacques LAFFONT


